

La vie communale

de Châteauneuf-du-Rhône



Un nouveau souffle !

#01
Été 2014

Le bulletin municipal
des Castelneuvois

A gauche Monsieur Pierre Damien EXBRAYAT, policier municipal de Malataverne et Monsieur Laurent TRIVINI, policier municipal de Châteauneuf-du-Rhône, quelques instants avant la signature de la convention de mutualisation des deux services de police. (Voir page 6).



La commune et Montélimar Agglomération ont organisé le jeudi 19 juin, à la salle polyvalente, une réunion publique de présentation des nouveaux rythmes scolaire, qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre prochain. (Voir page 10).

Le 19 mai, Isabelle Joly, Conseillère Pédagogique Départementale travaillant pour la Direction Départementale de l'Education Nationale visitait le camping de la Graveline. Elle a été accueillie par Jean-Pierre Zucchello, premier adjoint, Christine Vergnes, responsable de l'accueil au camping, Jean Remy et Steve Lietard du service technique, qui ont effectué les travaux de réfection. Satisfaite de sa visite, elle a donné un avis favorable pour l'accueil de groupes en voyage scolaire. Notre camping est ainsi le premier de la région sud Drôme à obtenir cet agrément et a déjà accueilli une classe d'Annonay rejoignant en vélo par la Via Rhôna les Saintes Maries de la Mer. A noter également que notre camping vient de recevoir ses deux étoiles, nouvelles normes !



Vous emmener des rives du lac Léman aux plages de la Méditerranée à vélo en suivant le fleuve Rhône, voici l'ambition de la ViaRhôna ! Paysages, villes et villages, vignobles et gastronomie défilent ainsi au rythme des territoires traversés.

Dès maintenant accessibles à tous sur notre commune, vous pouvez découvrir les étapes sur voies vertes et pistes cyclables le long du Rhône. Un moyen simple de se faire plaisir, en gardant la forme !



L'ÉDITORIAL DE MADAME LE MAIRE

Chères Castelneuvoises, chers Castelneuvois,

Je suis heureuse de vous adresser ce premier numéro de *La vie communale*. Il s'agit là de votre nouveau bulletin municipal. Vous y retrouverez tout ce qui fait l'actualité de notre village, c'est-à-dire votre actualité. Désormais cette publication sera un rendez-vous régulier. Ainsi, périodiquement, en plus de retrouver un compte-rendu des événements récents, vous serez avertis de ceux à venir, et plus rien de ce qui fait vivre notre village, ne vous échappera ! La fraîcheur d'une équipe rédactionnelle, nouvellement en place, sera la garantie d'une vision sans a priori, mais riche d'idées originales. *La vie communale* sera d'avantage un lien, qu'un bulletin d'informations. Ce sera votre journal, le seul qui ne parle que de vous, ce sera aussi un instrument de transparence, le moment de tout vous dire.

Longue vie donc à *La vie communale* !

***Nouvelle équipe, nouveau journal,
nouveau souffle pour notre village !***

Voilà déjà plus de trois mois que nous avons, mon équipe et moi-même, pris nos fonctions à la direction de notre village. Nous ne vous remercierons jamais suffisamment de la confiance dont vous nous avez témoignée à l'occasion de ces dernières élections municipales. Permettez-nous, tout de même, de profiter de ce premier éditorial, afin de vous adresser nos plus sincères remerciements et de vous redire que, plus que jamais, « sans votre avis, rien ne sera possible ! ». Sachez que nous mesurons l'étendue de vos attentes

et que nous ferons tout, afin d'y répondre. Soyez certains qu'au fil des six années à venir, seul le « bon vivre à Châteauneuf-du-Rhône » guidera notre action. Car enfin, si nous avons choisi cette lourde tâche, c'est avec l'unique ambition, à travers elle, de vous servir, d'être à l'écoute de vos préoccupations et d'y apporter des réponses précises et efficaces. Le temps de l'action est donc venu pour nous. Vous trouverez dans les pages qui suivent, un aperçu de nos premières réalisations, ainsi que l'ensemble des informations nécessaires aux familles, afin de se préparer aux nouveaux rythmes scolaires. Les loisirs ne sont pas oubliés, pas plus que les informations utiles à votre quotidien de Castelneuvois. Dans notre prochain numéro, qui sera plus riche encore, nous nous attacherons à vous exposer l'ensemble de nos projets, leur enchaînement et leur financement. Bonne lecture, mais aussi bonnes vacances à vous tous.

Marielle FIGUET

Comme tout lancement, nous l'avons murement et sérieusement préparé, cela n'empêchera peut être pas que certaines bonnes idées soient encore à explorer. Si c'était le cas n'hésitez pas à nous en faire part. Nous serons toujours à votre écoute !

Au sommaire :

Pages 4 et 5 :
Trombinoscope du Conseil Municipal.

Pages 6 et 7 :
Environnement et Cadre de vie.

Pages 8 et 9 :
Travaux.

Page 10 :
Les nouveaux rythmes scolaires.

Page 11:
Informations pratiques.

Page 12 :
Festi'automne.



Madame Marielle FIGUET, Maire de Châteauneuf-du-Rhône.
Vice-Présidente accueils de loisirs de Montélimar Agglomération.
Courriel : chateauneufdurhone@wanadoo.fr



Monsieur Jean-Pierre ZUCHELLO, Premier Adjoint au Maire.
Conseiller communautaire.
Membre de la commission sport de Montélimar Agglomération.
Courriel : jpzucchello@chateauneuf-du-rhone.fr



Madame Claudette COLLODET, Adjointe au maire en charge des Affaires comptables, financières, budgétaires et des Ressources Humaines.
Membre de la commission des finances de Montélimar Agglomération.
Courriel : ccollodet@chateauneuf-du-rhone.fr



Monsieur Philip BRISAC, Adjoint au maire en charge de l'Environnement et amélioration du cadre de vie.
Membre de la commission économie de Montélimar Agglomération.
Courriel : pbrisac@chateauneuf-du-rhone.fr



Madame Maryline ROISSAC, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires et sociales. Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, C.C.A.S.
Courriel : mroissac@chateauneuf-du-rhone.fr



Monsieur Daniel COIRON, Adjoint au maire en charge de l'Urbanisme et des travaux.
Membre de la commission aménagement du territoire et logement de Montélimar Agglomération.
Courriel : dcoiron@chateauneuf-du-rhone.fr



Monsieur Daniel MAGNET, Conseiller Municipal délégué aux petits travaux.
Membre de la commission environnement de Montélimar Agglomération.



Monsieur Éric MONERAT, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité.



Madame Armelle DE MATTEO, Conseillère Municipale.



Monsieur Olivier COCHARD, Conseiller Municipal.

5 Trombinoscope



Madame Mireille MARTURIER, Conseillère Municipale.



Madame Nathalie GATT, Conseillère Municipale.



Monsieur Julien BRESSY, Conseiller Municipal.



Madame Élodie TOULOUMET, Conseillère Municipale.



Madame Élisabeth De AZEVEDO, Conseillère Municipale.

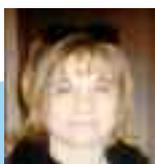
Les élus de l'opposition :



Monsieur Christian MANDRIN, Conseiller Municipal.
Conseiller communautaire, membre de la commission culturelle de Montélimar Agglomération.



Madame Chantal DUCHAMP, Conseillère Municipale.



Madame Christelle HAB, Conseillère Municipale.



Monsieur Patrice GOY, Conseiller Municipal.

MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC MALATAVERNE



Au centre, Madame le Maire avec à sa droite Monsieur Alain FALLOT, Maire de Malataverne, venant tous deux de signer la convention de mutualisation.

Comme nous nous y étions engagés, la sécurité est une de nos priorités. En effet, sur notre commune, de trop nombreuses incivilités ou, plus graves encore, de délits, sont commis. Vitesses excessives, dépassements hasardeux (pour ne pas dire pire), lourds et graves accidents de la circulation, gens du voyage, cambriolages, dégradations de biens,... autant de faits que vous connaissez, tant ils sont néfastes à votre vie et à votre quiétude quotidienne.

La commune de Malataverne souffrant des mêmes maux, il nous est apparu important et financièrement économe de mutualiser nos deux services de police municipale.

L'union faisant la force, ce partenariat est plus qu'une nécessité, une urgence réelle, afin que chacun d'entre nous retrouve la paix à laquelle il a le droit et pour que le bon vivre demeure la règle dans nos deux villages.

PLAN CANICULE, faites attention cet été !

Après le terrible été de l'année 2003, l'État a instauré le plan canicule qui s'applique, chaque été, dans toutes les communes de France.

Celui-ci se décline en deux parties :

Premièrement : Il propose aux personnes isolées, malades et / ou âgées de se faire connaître en Mairie, au 04.75.90.69.40, où leur nom et coordonnées seront recensés.

Deuxièmement : En période de forte chaleur et en cas de déclenchement d'une alerte canicule, les services de la Mairie pourront ainsi :

- Contacter régulièrement les personnes inscrites, afin de prendre de leurs nouvelles, leur prodiguer des conseils de prévention contre la chaleur et leur apporter toute aide qui pourrait leur être utile.
- Mettre à disposition certains lieux climatisés où les personnes fragiles pourront venir se mettre au frais dans la journée durant quelques heures.
- Diffuser des conseils pour tous, afin d'éviter tout problème de santé dû à la trop forte chaleur.

Canicule
5 conseils pour prévenir les risques

- 1** Buvez fréquemment et abondamment
(un verre d'eau fraîche par jour, surtout si vous êtes âgé ou malade)
- 2** Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais
(à l'ombre, à l'extérieur et évitez la chaleur, surtout de la nuit et le soir, si il y a plus de 30°C)
- 3** Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
(à l'eau fraîche, à l'ombre et évitez la chaleur, surtout de la nuit et le soir, si il y a plus de 30°C)
- 4** Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais
(à l'ombre, à l'extérieur et évitez la chaleur, surtout de la nuit et le soir, si il y a plus de 30°C)
- 5** Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide
(à l'ombre, à l'extérieur et évitez la chaleur, surtout de la nuit et le soir, si il y a plus de 30°C)

Ministère de la Santé, Direction Générale de la Santé
Ministère de l'Intérieur, Direction Nationale de la Sécurité Civile
Ministère de l'Énergie, Direction Générale de l'Énergie
Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Équipement
Ministère de l'Environnement, Direction Générale de l'Environnement
Ministère de la Mer, Direction Générale de la Mer
Ministère de l'Économie, Direction Générale de l'Économie
Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
Ministère de l'Égalité des Territoires et de la Mer, Direction Générale de l'Égalité des Territoires et de la Mer
Ministère de l'Énergie, Direction Générale de l'Énergie
Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Équipement
Ministère de l'Environnement, Direction Générale de l'Environnement
Ministère de la Mer, Direction Générale de la Mer
Ministère de l'Économie, Direction Générale de l'Économie
Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
Ministère de l'Égalité des Territoires et de la Mer, Direction Générale de l'Égalité des Territoires et de la Mer

DÉPLACEMENT DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION



Afin d'obliger les automobilistes à lever le pied, les points marquants l'entrée et la sortie de la commune viennent d'être déplacés, route de Montélimar. Les deux nouveaux panneaux délimitent désormais une zone de circulation à 50 km/h, élargie de plus de 500 mètres.

Force était en effet de constater que les vitesses étaient trop souvent excessives sur cette portion de route départementale. Régulièrement les 100 km/h, y étaient dépassés.

Madame le Maire a donc décidé d'agir avec fermeté. Une ligne blanche continue va prochainement être tracée afin d'interdire tout dépassement. Les contrôles de vitesse seront également renforcés, à toutes heures, de jour comme de nuit.

D'autres aménagements, sur différents secteurs de la commune sont actuellement à l'étude, afin d'y renforcer la sécurité routière.

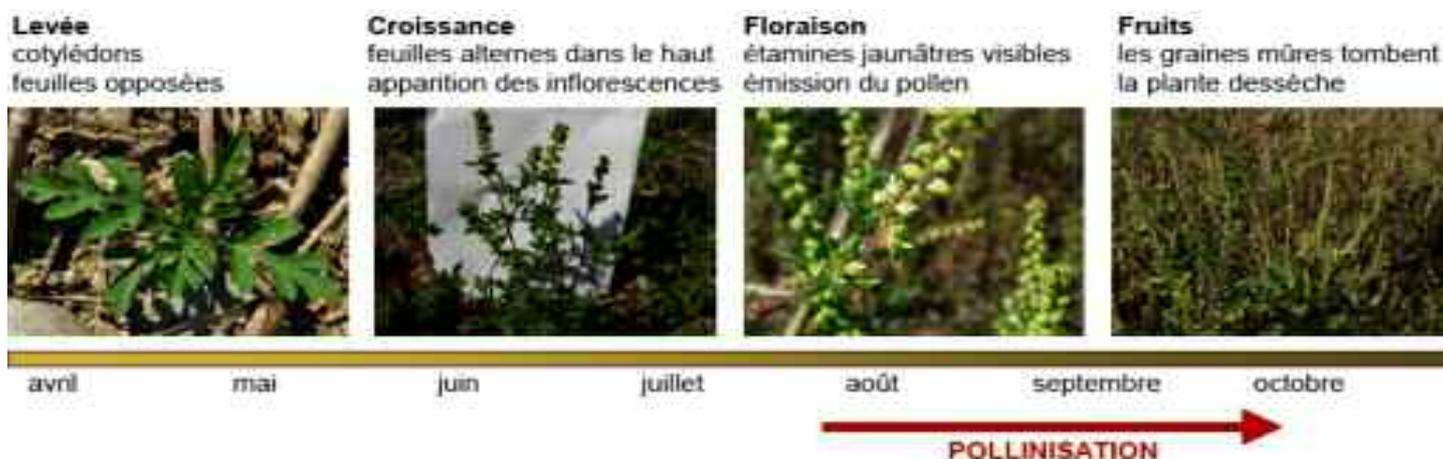
AMBROISIE : c'est maintenant !

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante envahissante dont le pollen, émis en fin d'été, est particulièrement allergisant. Ces manifestations apparaissent, souvent, après plusieurs années d'exposition. Quelques grains par mètre cube d'air suffisent alors pour que rhinites, conjonctivites, trachéites, toux et parfois même asthme se déclenchent.

Ce phénomène est devenu un véritable problème de santé publique. Cette plante invasive prolifère dans les terres travaillées, sur les bords de routes et dans les lieux en friche.

De même, si vous venez de construire votre maison. Soyez vigilant l'ambroisie n'est pas loin !

Afin de coordonner toutes les actions, un observatoire a été créé et dans toutes les communes un référent est nommé. Il s'agit sur Châteauneuf-du-Rhône de Monsieur Daniel Magnét. Un arrêté préfectoral impose aux propriétaires de terrains, locataires ayant-droit ou occupants de prévenir la pousse de l'ambroisie ou la détruire sous peine de sanction. Si vous êtes concernés, il vous faut donc agir !



OUVERTURE DU SUPERMARCHÉ



Le projet de supermarché de Mme et M CAVAGNA , dont tout le monde parlait sans jamais le voir arriver, a fini par ouvrir ses portes. Merci à eux ! Désormais, grâce à ces deux jeunes gérants, tous les Castelneuvois ont la possibilité d'accomplir leurs achats sur le territoire communal, dimanche

matin compris. C'est un véritable changement de mode de vie. Un point essence a ouvert en même temps et, désormais, c'est un guichet de retrait qui devrait, à terme, voir le jour.

ÉLARGISSEMENT DU PONT DU MERDARY



Inauguré par Madame le Maire, le vendredi 4 juillet, en présence de Madame Anne-Marie REME-PIC, conseillère générale de la Drôme et des membres du Conseil Municipal, le Pont du Merdary est enfin élargit !

Il aura fallu l'énergie de plusieurs Maires et élus successifs afin de parvenir à réaliser cet élargissement, pourtant vital à la sécurité de chacun. C'est désormais chose faite. Une intervention sur la structure de l'ouvrage, a ainsi apporté une sur-largeur de 1.40 mètre pour les piétons et une autre de

0.35 m pour les automobilistes. La circulation de tous peut, à présent, se faire sans risque. Un éclairage, aux deux extrémités, vient parfaire cette mise en sécurité. Les travaux auront duré 4 mois. Ils furent réalisés par l'entreprise RIVASI et ont été financés pour moitié par le Conseil Général, qui a la charge de cette partie de route départementale, pour l'autre et pour un montant de 89 626 euros, par la commune de Châteauneuf-du-Rhône. Un aménagement piéton, en direction de Viviers, est actuellement à l'étude.

TRAVAUX DU PONT : Durée : 4 mois.

Coût : 179 252 euros.

Subvention Département : 89 626 euros.

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Première phase de modernisation de nos écoles, l'extension des locaux de la maternelle est achevée. Débuté en septembre 2013, ce nouveau bâtiment de 260 m², abrite à présent une salle de classe, des sanitaires et un dortoir, salle de motricité, de 155 m². Dans le même temps, une partie de

la cour de récréation attenante a été aménagée, par la pose d'un goudron au sol et d'un garde-corps sur le mur de soutènement. Un muret a été réalisé autour du platane conservé et un revêtement en caoutchouc posé, afin de parfaire la sécurité.

TRAVAUX D'EXTENSION : Durée : 10 mois. Coût : 373 000 euros.

Subventions : Département 74 600 euros. Réserve parlementaire de Franck REYNIER 8 000 euros.



La salle de motricité.



La salle de classe.



Rencontre avec les enseignants pour l'étude du projet.

PROJET ÉCOLE PRIMAIRE :

Architecte, économiste, enseignants, élus et services communaux, tous étaient réunis pour une première phase d'écoute, autour du nouveau projet de construction de notre future école primaire. Consultation, concertation avec les utilisateurs, la Municipalité a à

coeur d'engager le dialogue. Il n'est jamais assez tôt afin de mettre en place de telles rencontres. De nombreuses autres viendront ponctuer la phase d'élaboration et de réflexion autour de ce projet. L'avenir et le bien être de nos enfants en dépendent.

RYTHMES SCOLAIRES, rentrée 2014 / 2015



La réforme des rythmes scolaires n'apportera rien à nos enfants, si ce n'est de la fatigue supplémentaire et un coût additionnel à la charge des communes. Il nous faudra pourtant bien l'appliquer, sans mot dire.

Dans moins de deux mois aura lieu la rentrée scolaire et pour vous, en tant que parents, de nombreuses interrogations demeurent. Nous allons donc être précis. Néanmoins, à l'heure où nos enfants ont effectivement le plus besoin de s'approprier les bases de la lecture, de la compréhension de texte, des calculs et des mathématiques, une véritable réforme efficace à nos yeux, aurait été celle leur offrant la possibilité de parfaire et d'affermir ces apprentissages. Et, pour les plus fragiles d'entre eux, de renouer avec les fondamentaux, peu ou mal acquis et ainsi d'avancer sur le chemin de la réussite. Hélas, ici nul n'est question de cela !

Nous le déplorons. Pour autant, il est de notre devoir de préparer au mieux cette rentrée scolaire. Ne rien faire, ou mal le faire, n'étant pas dans nos usages, nous nous sommes appliqués et investis le plus possible dans cette préparation au sein de Montélimar Agglomération. Il ne fut donc jamais question pour nous d'abandonner nos enfants à la sonnerie de 15h45. Le service minimum étant toujours la solution du pire, nous avons opté pour la voie la plus sage, la plus raisonnable, en ayant pour seule ligne directrice « le bien-être de nos enfants ».

La Journée Type (élémentaire et maternelles) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

*APC : Activités pédagogiques complémentaires par les enseignants

7h30 à 8h30 Accueil Périscolaire - Facultatif et payant.				
8h20 à 11h30 Enseignement.				
11h30 à 13h20 Pause Repas - Facultative et payante. Restauration scolaire et temps périscolaire (activités pédagogiques, temps libre, jeux...).				
13h20 à 15h45 Enseignement				
Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
15h45 : Les parents récupèrent leurs enfants.	15h45 : Atelier court non dirigé. Facultative et gratuite. Temps de repos, relaxation ou APC*.	15h45 : Activités pédagogiques dirigées. Facultative et payante.	15h45 : Activités pédagogiques dirigées. Facultative et payante.	15h45 : Activités pédagogiques longues. Facultative et payante. (2 jours par semaine maximum).
	16h30 : Les parents récupèrent leurs enfants.	16h30 : Activités pédagogiques non dirigées. Facultative et payante. Départ échelonné des enfants, autorisé.	16h30 : Activités pédagogiques dirigées. Facultative et payante.	
		18 heures à 18h20 : départs échelonnés.	18 heures à 18h20 : départs échelonnés.	18 heures à 18h20 : départs échelonnés.

11 Scolaire et Jeunesse

Mercredi.

7h30 à 8h20 : Accueil périscolaire - Facultatif et payant.	
8h20 à 11h30 : Enseignement.	
Option 1	Option 2
11h30 : Les parents récupèrent leurs enfants.	11h30 à 12h30 : Facultative et payante. Possibilité de départs échelonnés des enfants.

LES TARIFS :

La participation demandée aux familles variera en fonction du quotient familial et du nombre de créneaux choisis.

Option 1 et 2 : gratuité (sauf le mercredi pour l'option 2)

Option 3 à 4 : 1 créneau horraire.

Option 5 : 2 créneaux horraires.

Les quotients familiaux :

Q1 : moins de 800 €

Q2 : de 801 à 1200 €

Q3 : plus de 1201 €

Accueil matin, soir et mercredi midi, pour 1 créneau :

Q1 : 0.50 € **Q2** : 0.60 € **Q3** : 0.70 €

Accueil, encadrement du temps de restauration pour 1 an :

Q1 : 10 € **Q2** : 12 € **Q3** : 14 €

Tarifs majorés de 100% pour les habitants des communes hors Montélimar-Agglomération.

Inscriptions du 1^{er} au 5 septembre.

Pièces à fournir :

- Pour la première inscription

- › Copie du carnet de santé (vaccination DT Polio)
- › Le numéro d'allocataire CAF ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- › Le numéro d'allocataire MSA et le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- › Le numéro de sécurité sociale
- › L'attestation de responsabilité civile
- › Remplir la fiche unique d'inscription et l'emploi du temps de l'enfant.

- Pour les enfants déjà inscrits au périscolaire ou aux accueils de loisirs : Remplir la fiche unique d'inscription et l'emploi du temps de l'enfant.

Renseignements :

Direction de l'Enfance et de la Jeunesse : 04 75 53 10 60.
periscolaire@montelimar-agglo.fr
www.montelimar-agglo.fr

Informations pratiques

A noter :

Le site internet de la commune sera opérationnel pour la rentrée (septembre / octobre).

PERMANENCES MAIRIE

Accueil :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.

Service Population :

Inscriptions scolaires, secrétariat du CCAS, inscriptions sur les listes électorales :

Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Service Urbanisme :

Lundi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.

Mardi de 8h30 à 12 heures.

Vendredi de 13h30 à 17 heures.

Police Municipale :

Pour attestations d'accueil, arrêtés de circulation, demandes d'ouverture de buvette, ...

Lundi de 13h30 à 15 heures.

Jeudi de 9 heures à 10h30.

ATTENTION :

En période de vacances estivales les horaires des permanences sont susceptibles d'être modifiés, renseignements auprès de l'accueil de la mairie au 04 75 90 69 40.

PISCINE INTERCOMMUNALE DE CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE.

Montée de la Molle - Tel : 04 75 90 71 56.

Du 5 juillet au 31 août la piscine est ouverte tous les jours de 11 à 19 heures.

Tarifs :	Agglo	Hors
	Campeurs	Agglo
- 6 ans :	Gratuit	1.10 €
6 à 17 ans :	1.10 €	1.55 €
Adultes :	2.25 €	3.05 €
Étudiants, handicapés (+ accomp.)		
+ 60 ans (sur présentation de justificatif) :	1.50 €	2.10 €

FEUX INTERDITS TOUTE L'ANNÉE :

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit le brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre et en incinérateur.

Agriculteurs et forestiers, l'interdiction ne s'applique pas aux produits issus des interventions forestières, des traitements après tempêtes, des végétaux infectés ou des travaux de prévention des incendies.

Le préfet peut autoriser le brûlage des déchets agricoles pour des raisons agronomiques ou sanitaires. L'écobuage et le brûlage des résidus de culture agricole restent autorisés.

FESTIV'AUTOMNE

Châteauneuf-du-Rhône

Vendredi 12 septembre 8h00 à 12h00

DON DU SANG,
salle polyvalente.

Mardi 16 septembre 18h30

LECTURE,
en amont des Cafés Littéraires
à la Médiathèque.

Dimanche 21 septembre

**JOURNÉE EUROPÉENNE DU
PATRIMOINE,**

visite du vieux village et de la Maison
d'Arlempdes.

Proposée par *Découverte et Mémoire
Castelneuvoises.*

27, 28 et 29 septembre

FÊTE VOTIVE,
animations foraines, concert et spectacle, feux
d'artifice, concours de pétanque,
organisée par les *Fêtes Castelneuvoises.*

Début octobre

TOURNOI DE FOOT,
catégories U9, U8, U7, U6.

Vendredi 17 octobre 18h00

LECTURE,
le romancier *Ferchiche* présentera son dernier
roman à la Médiathèque.

Samedi 18 et dimanche 19 octobre

EXPOSITION,
« Guerre 14/18, la vie quotidienne des
Castelneuvois ».
A la Médiathèque.
Proposée par *Découverte et Mémoire
Castelneuvoises.*

Dimanche 26 octobre

CASTEL'S KID,
à la salle polyvalente.
Vente de vêtements d'enfants d'occasion,
organisée par l'*ALCEP.*

facebook

Castel infos

**Pour connaître tout ce
qui se passe sur votre
commune !**

La vie communale de Châteauneuf-du-Rhône.

Éditée par la Mairie de Châteauneuf-du-Rhône.

Téléphone : 04 75 90 69 40 - Télécopie : 04 75 90 69 49.

Directeur de la Publication : Marielle FIGUET.

Conception, maquette et réalisation : Services municipaux.

Comité de rédaction : Commission communication.

Photos : Mairie de Châteauneuf-du-Rhône, les associations...

Imprimé sur papier certifié PEFC, par l'Imprimerie.

Les Ateliers Voisin, ZA de Fontgrave,
26740 Monboucher-sur-Jabron.

Tirage 1300 exemplaires.